



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 16 mai 2017

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 15 mai 2017

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Président : M. Nicolas Fleury

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 15 mai 2017:

1. 40 membres étaient présents, 9 excusés, 5 absents (M. Valentin Fasel, M. Philippe Fouchault, M. Alessandro Gassmann, M. Ivane Ohanessian, M. Valentin Rais)
2. Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour de la séance;
3. Le Conseil Communal a approuvé à une large majorité le procès-verbal de la séance du 13 février 2017 avec modification;
4. Le Conseil Communal a accepté à une large majorité le préavis municipal 03/2017 : Demande de crédit de CHF 55'500.— TTC pour les prestations relatives aux études de projet jusqu'à l'obtention du permis de construire visant à la revitalisation de cours d'eau et de milieux humides à Le Muids;
5. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal 04/2017 : Demande de crédit de CHF 43'600.— TTC pour le remplacement du portail d'accès à la déchetterie.
6. Le Conseil Communal a procédé à l'élection des membres du Bureau du Conseil Communal pour l'exercice 2017-2018 :

Président
1^{er} Vice-Président
2^{ème} Vice-Président
Scrutatrice
Scrutatrice
Scrutateur suppléant
Scrutatrice suppléante

M. Jean-Pierre Vuille
M. Christophe Patarin
M. François Esselborn
Mme Gwendoline Nydegger
Mme Méliné Vincent
M. Philippe Esseiva
Mme Fanny Weinmann

La séance est levée à 22h17.

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 15 mai 2017.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 4 et 5 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).



Le Président
Nicolas FLEURY



La Secrétaire
Maryline THALMANN GIAVINA

Rue du Village 22 - Case postale 7 - 1273 Arzier-Le Muids

Tél. 022 366 87 87 - Fax 022 366 87 88 - E-mail: commune@arzier.ch - Internet: www.arzier.ch
Réception du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 30 et le lundi de 17 h 00 à 19 h 00